

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

UFCV BORDEAUX
Marine HEBRARD
05.56.56.55.12
aquitaine@ufcv.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(vé) non salarié(e)

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

votre cursus doit être à jour dans votre espace candidat jeunesse et sports

Prérequis pédagogiques :

aucun

Contrat de
professionnalisation
possible ?

Non

Objectif de la formation

Troisième étape de votre cursus, le perfectionnement doit vous permettre de faire le point sur votre pratique et de collecter des informations actualisées sur les différents aspects de la direction. Cette étape vous permet également de vous préparer au bilan de formation prévu dans le cadre réglementaire. C'est enfin une occasion riche de rencontrer d'autres directeurs, d'échanger et confronter avec eux vos pratiques.

Contenu et modalités d'organisation

Avant tout considérée comme un moyen de formation, l'évaluation concerne le stagiaire et le groupe. Elle est le fait tant des formateurs que de chacun des stagiaires eux-mêmes. L'évaluation porte sur des éléments objectifs de la formation, sur la capacité à exercer la fonction de directeur, l'assiduité ainsi que l'aptitude à s'intégrer dans la vie collective et à travailler en équipe ; elle ne peut en aucun cas être l'expression d'un jugement de valeur personnel. Cette session est assortie en définitive d'une évaluation écrite composée : - d'une mention pouvant être positive ou négative, - d'une appréciation sur l'aptitude du stagiaire à exercer la fonction de directeur, son assiduité et sa capacité au travail en équipe, En cas de mention négative, elle fait suite à un ou plusieurs entretiens, entre le stagiaire et les formateurs, au cours duquel (ou desquels) cette éventualité lui est clairement énoncée L'évaluation écrite est portée en fonction des critères d'appréciation énoncés sur le document joint. **CONTENUS DE LA SESSION** À l'exception des contenus obligatoires définis par décision ministérielle, les contenus de la session sont élaborés en fonction des attentes, des demandes et des besoins des stagiaires exprimés en début de stage. Les formateurs peuvent être amenés à proposer ou décider de contenus particuliers, en fonction de besoins constatés en cours de session ou de demandes particulières. • **Contenus obligatoires** : Réglementation, évolution et intégration des différents publics, réflexion collective autour des pratiques éducatives ; Analyse et échanges sur les expériences vécues ; Analyse de l'expérience du premier stage pratique ; Apport sur la rédaction des bilans de formation.

Durées de la formation *0h en cours du week-end *0h en FOAD *0h en cours du soir *50h en cours du jour *0h en entreprise

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Mixte

Commentaires sur la parcours personnalisable La durée hebdomadaire peut atteindre 50h.

Validation(s) Visée(s)

Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur de centres de vacances et loisirs - Sans niveau spécifique

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00164989	du 01/10/2019 au 15/01/2021	(33)	UFCV BORDEAUX		Non éligible	FPC
00161878	du 01/10/2019 au 15/01/2021	(33)	UFCV BORDEAUX		Non éligible	FPC
00205830	du 01/08/2020 au 05/01/2022	(33)	UFCV BORDEAUX		Non éligible	FPC
00201240	du 01/08/2020 au 05/01/2022	(33)	UFCV BORDEAUX		Non éligible	FPC
00249225	du 01/09/2021 au 10/01/2025	(33)	UFCV BORDEAUX		Non éligible	FPC